# Règlement jeu-concours

# **«HISTOIRES AVEC UN GRAND M – SAISON 2 »**

### **Article 1 : Organisation du Concours**

La société Accor SA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le N° 602 036 444 RCS Nanterre et dont le siège social se trouve 82, rue Henri Farman, 92130 Issy-les-Moulineaux, France (Ci-après l'Organisateur), organise du2avril au 30avril 2018 inclus, un jeuconcours gratuit sans obligation d'achat« HISTOIRES AVEC UN GRAND M— SAISON 2 » (ci-après le « Jeu »).

Ce jeu, sans obligation d'achat ni de séjour dans un hôtel du Groupe ACCORHOTELS, est destiné aux membres du programme de fidélité Le Club AccorHotels.

Les jours et heures indiqués dans le présent règlement sont ceux du fuseau horaire UTC +01:00 (Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris). Aucun autre fuseau horaire ne sera pris en compte pour la participation au jeu.

# Article 2 : Objet du jeu

L'Organisateur a caché un élément secret dans les pages de présentation de chacun des 26 hôtels MGallery by Sofitel sur le site internet www.histoiresavecungrandm.com (ci-après « le site »).

L'Organisateur propose aux membres du programme de fidélité Le Club AccorHotels de retrouver ces éléments cachés dans les images de présentation des hôtels et de les prendre en photographie, au rythme de 1 à 7 par semaine. A chaque élément découvert, le participant, après avoir rempli un formulaire de participation, aura 1 chance de gagner par tirage au sort un séjour (1 nuit et 2 petits déjeuners) dans l'hôtel où il a découvert l'élément caché. Pour pouvoir participer au tirage au sort le participant doit être membre du programme de fidélité Le Club AccorHotels ; il peut devenir membre au moment où il remplit le formulaire.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

# Article 2-1 : Accès au règlement du jeu

Ce règlement peut être consulté sur le site internet www.histoiresavecungrandm.com.

### Article 3 : Date et durée

Le jeu se déroule exclusivement via le site internet dédié au jeu « Histoires avec un grand M » (tout autre mode de participation – notamment postal est exclu) du 02/04/2018 à 00h00 au 30/04/2018 à 23h59 en 4 périodes, date et heure françaises de connexion faisant foi.

Période 1 – Du 2avril 00:00 au 8 avril 2018 23:59 sur la thématique du design :

- o 1 élémentà trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel Le Louis Versailles Château
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Molitor Paris
- 1 élémentà trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel l'Echiquier Opéra Paris
- o 1 élémentà trouver pour le MGallery by Sofitel Grand Hôtel La Cloche Dijon
- o 1 élémentà trouver pour le MGallery by Sofitel Park Hotel Grenoble
- o 1 élémentà trouver pour le MGallery by Sofitel Le Regina Biarritz

Période 2 – Du 9avril 00:00 au 15 avril 2018 23:59 sur la thématique du bien-être :

- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Cures Marines Trouville
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel Paris Bastille Boutet
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Balthazar Hotel& Spa Rennes
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Côte Ouest LesSables d'Olonne
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel La Grande Terrasse Hôtels & Spa La Rochelle
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel Jules César Arles

Période 3 – Du 16 avril 00:00 au 22 avril 2018 23:59 sur la thématique de la culture :

- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Cour du Corbeau Strasbourg
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Le Stendhal Place Vendôme Paris
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Grand Hotel de Cabourg
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Royal Emeraude Dinard
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel La Cour des Consuls Toulouse
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Grand Hôtel Beauvau Marseille
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Grand Hotel Roi René Aix en Provence

Période 4 – Du 23avril 00:00 au 30 avril2018 23:59sur la thématique de la gastronomie :

- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel La Citadelle Metz
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel 5 Terres Hotel& Spa Barr
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel Carlton Lyon
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Le Royal Lyon
- 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Le Golf du MedocHotel& Spa
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel Parc Beaumont Pau
- o 1 élément à trouver pour le MGallery by Sofitel Hôtel de La Cité Carcassonne

L'Organisateur se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le présent Jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

### Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

### 4-1 Conditions de participation

Ce jeu sans obligation d'achat est ouvert à toute personne physique majeure selon la loi française à la date de début du jeu (soit âgée de 18 ans et plus) quel que soit son pays de résidence, disposant à la date de début du Jeu d'une carte de membre du programme de fidélité « Le Club AccorHotels » valide, d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du Jeu. (Ci-après le « Participant »). Les personnes non inscrites au programme Le Club AccorHotels ont la possibilité de rejoindre le programme gratuitement pour recevoir leur N° de membre et ainsi pouvoir participer selon les mêmes modalités.

Sont exclus d'office les membres du personnel de toutes les sociétés du groupe ACCORHOTELS, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères, sœurs et enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial), de toute personne ayant participé à quelque titre que ce soit à l'élaboration dudit jeu, ainsi que les membres de leur famille proche (notamment conjoint, parents, frères et sœurs, enfants ou toute autre personne résidant dans le foyer familial), le personnel de l'Agence SURF, des sous-traitants de l'Organisateurs ainsi que l'étude de Maitre Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

L'Organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'il jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant. A cet égard, toute indication portée qui serait incomplète, erronée, falsifiée ou qui ne permettrait pas d'identifier un Participant ou ses coordonnées entraînera l'annulation de la participation en cause.

# 4-2 Validité de la participation

La participation à ce jeu n'est soumise à aucune obligation d'achat et/ou de consommation et/ou de séjour dans un hôtel.

Le présent jeu « Histoires avec un grand M – saison 2 » est un jeu par tirage au sort. Le jeu concours se déroule de la manière suivante :

Le participant doit se connecter sur le site <a href="www.histoiresavecungrandm.com">www.histoiresavecungrandm.com</a>. Afin d'avoir une chance d'être désigné gagnant, le participant doit trouver l'élément caché dans les pages présentant l'hôtel et le prendre en photographie dans la période définie dans l'article 3 et remplir totalement et correctement le formulaire de participation puis cliquer sur «Valider » pour valider sa participation. A cette occasion, le participant a la possibilité de s'inscrire au programme de fidélité Le Club AccorHotels en cliquant sur le lien « Devenir membre du programme Le Club AccorHotels » prévu à cet effet.

Le participant peut participer une seule fois pour chaque secret. Le participant accepte que les informations saisies dans le formulaire de participation vaillent preuve de son identité. Le participant a la possibilité de multiplier ses chances si ses proches le déclarent comme parrain au moment où eux-mêmes remplissent leurs formulaires de participation dans la limite de 3 parrainages par tirage au sort.

L'Organisateur et l'Opérateur du Jeu, Agence SURF, pour le compte de l'Organisateur traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

# Article 5 : Dotation/Lots

### 5.1 -Valeur commerciale des dotations :

Les lots sont offerts par l'Organisateur et constituent en ce sens des « dotations ».

Les lots qui seront attribués, par tirage au sort, parmi les participations valides, sont les suivants :

- Tirage au sort n°1
  - 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel Le Louis Versailles Château d'une valeur maximale de 214 €
  - 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery Molitor Paris d'une valeur maximale de290 €
  - 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel l'Echiquier Opéra Paris d'une valeur maximale de 195 €
  - 1 séjour « 1 nuit en chambre classique+ 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Grand Hôtel La Cloche Dijond'une valeur maximale de 169 €
  - 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Park Hôtel Grenoble d'une valeur maximale de 109 €
  - 1 séjour « 1 nuit en chambre standard + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Le Regina Biarritz d'une valeur maximale de207 €

### Tirage au sort n° 2

- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Cures Marines Trouville d'une valeur maximale de 240 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel Paris Bastille Boutet d'une valeur maximale de 265 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Balthazar Hotel& Spa Rennes d'une valeur maximale de179€
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Côte Ouest Les Sables d'Olonne d'une valeur maximale de 180 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel La Grande Terrasse Hôtels & Spa La Rochelle d'une valeur maximale de 188 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel Jules César Arles d'une valeur maximale de 136 €

# Tirage au sort n°3

- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Cour du Corbeau Strasbourg d'une valeur maximale de 183 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Le Stendhal Place Vendôme Paris d'une valeur maximale de 222 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Grand Hotel de Cabourg d'une valeur maximale de 227 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Royal Emeraude Dinard d'une valeur maximale de 139 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel La Cour des Consuls Toulouse d'une valeur maximale de 258 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Grand Hôtel Beauvau Marseille d'une valeur maximale de 161 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre supérieure + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Grand Hotel Roi René Aix en Provence d'une valeur maximale de174€

# Tirage au sort n° 4

- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel La Citadelle Metz d'une valeur maximale de 158 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel 5
  Terres Hotel& Spa Barr d'une valeur maximale de 171 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel Carlton Lyon d'une valeur maximale de 195 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Le Royal Lyon d'une valeur maximale de 158 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Le Golf du MedocHotel& Spa d'une valeur maximale de 132 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel Parc Beaumont Pau d'une valeur maximale de 215 €
- 1 séjour « 1 nuit en chambre classique + 2 petits déjeuners » au MGallery by Sofitel Hôtel de La Cité Carcassonne d'une valeur maximale de 267 €

Les lots seront donnés sous forme de vouchers et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

L'Organisateur se réserve le droit de changer la dotation. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

Le voucher sera valable pour un séjour d'une nuit pour deux personnes jusqu'au 31/12/2018; selon disponibilités de l'hôtel choisi.

La taxe de séjour, les frais de restauration, les frais personnels, le transport ne sont pas compris. L'ensemble de ces frais seront à la charge des gagnants.

Le voucher sera à présenter à la réservation et à l'arrivée à l'hôtel avec une pièce d'identité.

#### 5.2 Durée de validité

L'annonce des gagnants et la mise à disposition du gain se fera dans le mois suivant le tirage au sort. Etant entendu que chaque gagnant aura6 mois à compter de la révélation du gain pour faire sa réservation à l'hôtel dans lequel le séjour a été gagné. Les vouchers remis au gagnant sont valables pour des séjours jusqu'au 31/12/2018.

### Article 6: Information ou Publication du nom des gagnants

L'Organisateur prendra contact avec chacun des 26 gagnants par email. Les gagnants devront transmettre à l'agence SURF l'e-mail de confirmation de participation au jeu « Histoires avec un grand M Saison 2 » pour l'élément de l'hôtel concerné.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte: (information par courriel) Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques, l'e-mail ne peut pas être acheminé correctement, l'Organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

#### Lots non retirés :

Les gagnants ne s'étant pas manifesté dans un délai de 2 mois après la fin du jeu, soit après le 30/06/2018, pour fournir leur identité et leur adresse, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de guelque nature que ce soit.

### Article 7 : Collecte d'informations – Loi informatique et libertés

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées parl'Organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Les Participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du Jeu conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Les personnes qui exerceront le droit de radiation des données les concernant avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur mentionnée à l'article 1.Le remboursement des frais de demande de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

# Article 8 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de tout dysfonctionnement empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillances externes. L'Organisateur ne saurait davantage être tenu responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à jouer du fait de tout défaut technique. L'Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils

disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenu pour responsable des erreurs. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout incident arrivant pendant le séjour gagné.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une intervention humaine non-autorisée ou toute autre cause échappant à l'Organisateur, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Le gagnant a la responsabilité de prendre toutes les assurances nécessaires dans le cadre de son séjour à l'hôtel. L'Organisateur exclut toute responsabilité pour tout incident qui pourrait se produire pendant le séjour gagné.

# Article 9 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant desa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du Règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

### Article 10 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'Organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent Règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu, tel qu'indiqué au présent Règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent auquel compétence exclusive est attribuée.

### Article 11 : Dépôt et consultation du Règlement

Le présent Règlement du Jeu est disponible gratuitement auprès de l'Organisateur et à compter de la date de sa mise en place, ce Jeu fait l'objet du présent Règlement, déposé via <u>depotjeux</u> auprès de l'étude de Maitre Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice Le Règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <u>www.histoiresavecungrandm.com</u>. La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Le Règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site. L'avenant sera déposé via depotjeux auprès de l'étude de Maitre Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice, dépositaire du Règlement avant sa publication. Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Le remboursement des frais de demande de Règlement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

# **Article 12. Opérations promotionnelles**

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms et photos et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix y compris les réseaux sociaux, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Les gagnants s'engagent à nous laisser utiliser leur image et à exploiter leur image pendant une durée de 1 an. Le refus de cette clause sera considéré comme un renoncement à recevoir la dotation et celle-ci sera attribuée à un autre gagnant tiré au sort.